



REGLEMENT SPECIFIQUE POUR L'EVALUATION DES TIMBRES A DATE EVENEMENTIELS (TDE) AUX EXPOSITIONS PATRONNEES PAR LA FFAP

Classe expérimentale (niveaux départemental et régional)

Article 1 : Présentations compétitives

Une présentation est basée sur la collection de documents postaux qui comportent des Timbres à Date Événementiels (y compris premiers jours), de tous pays et sur tous supports.
Dans tous les cas, tout ou partie du cachet doit être apposé sur le timbre et/ou sur un bord de feuille.

Article 2 : Principes de composition d'une participation

Une participation peut présenter des documents classés :

- par thème
- par zone géographique
- par type de documents ...

Les collections présentées devront comporter :

- 16 pages pour un sujet restreint, jugé en classe 1 Cadre,
- 36 pages minimum au niveau départemental,
- 48 pages minimum au niveau régional.

Article 3 : Jugement de la participation

Les notations relatives suivantes doivent guider le jury pour faire une évaluation équilibrée :

Traitement et importance de la présentation Traitement / 20 Importance / 10	/ 30
Connaissances philatéliques, études et recherche personnelle	/ 35
Etat et rareté Etat / 10 Rareté / 20	/ 30
Présentation	/ 5
TOTAL	/ 100

La collection est jugée par deux jurés, un TRA/HP et un THE

Article 4 : Préconisations

Un plan, même s'il n'est pas obligatoire, peut faciliter la compréhension de la présentation ; il peut être remplacé par un court texte qui explique le contenu de la présentation.

Il est possible d'utiliser des fenêtres pour bien mettre en évidence les TDE.